



**Affaire n°3/102 : Centre-Ville : Convention de mise à disposition temporaire du bien cadastré section DS n°927 situé rue Caumont par Mme AH SING Marie Jocelyne épouse WU-TIU-YEN (usufruitière) et Mme WU-TIU-YEN Anne Laure (nue propriétaire) à la Commune de Saint-Pierre.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement de parking provisoire sur la Commune de Saint-Pierre, Mme AH SING Marie Jocelyne épouse WU-TIU-YEN (usufruitière) et Mme WU-TIU-YEN Anne Laure (nue propriétaire) ont accepté de consentir à la Commune de Saint-Pierre une convention de mise à disposition temporaire du bien cadastré section DS n°927 situé rue Caumont (97410)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **DE L'AUTORISER à signer une convention de mise à disposition avec Mme AH SING Marie Jocelyne épouse WU-TIU-YEN (usufruitière) demeurant au 22 chemin Boulaki Parc 549 Ligne Paradis 97410 Saint-Pierre et Mme WU-TIU-YEN Anne Laure (nue propriétaire) demeurant au 61 rue Monceau 78008 Paris 8<sup>ème</sup> Arrondissement, dont les principaux termes sont les suivants :**

**- Désignation du bien**

Références cadastrales Section :	Superficie	Bâti/Non Bâti	Adresse
DS n°927	206 m <sup>2</sup>	Non bâti	75 Rue Caumont (97410)

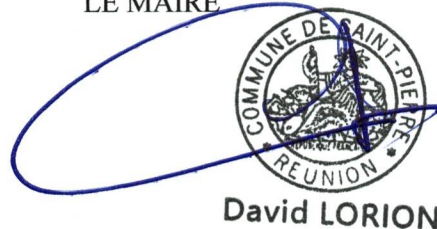
- **durée** : 3 ans à compter de la signature de la convention d'occupation, dont 1 an ferme
- **renouvellement** : annuel par tacite reconduction
- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis de 15 jours après la durée ferme susvisée
- **destination des lieux** : Parking sommaire à réaliser par la Commune de Saint-Pierre
- **obligation de la Commune de Saint-Pierre** : Entretien du site

• **DE FIXER le droit d'occupation moyennant 1 € symbolique**

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

• **DE L'AUTORISER à SIGNER tout document lié à cette affaire, notamment la convention de mise à disposition y afférente.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260519-2026-3-102-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026